

Demande d'isolation du réseau aérien en fils nus exploité par Primeo Réseau de Distribution pour travaux au voisinage

Je soussigné M. Mme _____

Demeurant : _____

Code postal : _____ Ville _____

Tél. : _____ Port. : _____ E-Mail : _____

Demande à Primeo Réseau de Distribution SAS (service exploitation) l'isolation du réseau basse tension situé au :

A (adresse du chantier si différente) _____

En vue de travaux de : Travaux de _____

Par l'entreprise : _____

Nom et adresse de facturation : _____

A poser avant le : ____/____/20____

(prévoir un délai de 4 semaines)

Date prévisionnelle de dépose : ____/____/20____

!! Veuillez nous informer dès la fin des travaux afin que nous déposions les protections !!

Si l'accès se fait par une propriété privée ou par le toit, veuillez compléter ce pavé ou bien le faire compléter par le propriétaire :

Je soussigné M. Mme _____

Propriétaire du n° : _____ Rue _____

Code postal : _____ Ville _____

Autorise Primeo Réseau de Distribution SAS à accéder sur ma propriété / mon toit pour réaliser les travaux ci-dessus, même en mon absence.

Tél. : _____

Signature :

Port. : _____

E-Mail : _____

Fait à :

Signature :

Le :

Précisions complémentaires concernant le chantier En prévision de la pose d'éléments isolants

Afin de nous permettre de répondre à votre demande dans les meilleures conditions de temps et de moyens, nous vous prions de bien vouloir compléter les informations ci-dessous et de nous joindre tout support (photos, plans, croquis) utile à l'illustration de votre chantier.

Type de travaux prévus :

- ☐ Travaux sur toiture ou façade
- ☐ Travaux avec engins ou grue (joindre un plan de masse avec emplacement et zone d'action de la grue)

Type de réseau :

- ☐ Réseau en fils nus



- ☐ Réseau sur toiture
- ☐ Sur poteau en domaine privé
- ☐ Réseau sur poteau en domaine public

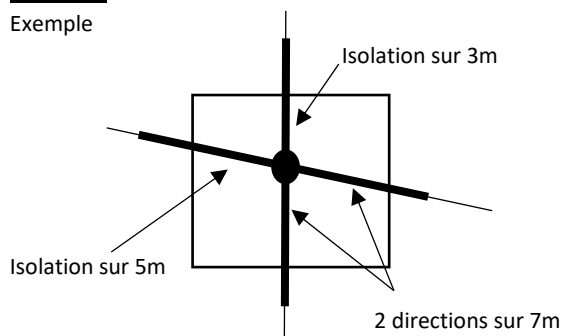
Longueur à protéger par fil (mention obligatoire) : _____ mètres

Nombre de fils (mention obligatoire) : _____

Nous vous rappelons, conformément à l'article 172 du décret du 8 janvier 1965 modifié par décret du 6 mai 1995, qu'aucune personne, outil, appareil, engin ou encore matériels ou matériaux manutentionnés, ne doivent être susceptibles de passer sous une distance inférieure à 3 mètres des pièces conductrices nues sous tension, pour le domaine BTA.

Croquis :

Exemple



La prestation sera facturée selon le catalogue de prestation de Primeo Réseau de Distribution SAS consultable en ligne sur www.primeo-alsace.fr.

Primeo Réseau de Distribution SAS

26 rue du Rhône • F-68300 Saint-Louis • T +33 3 89 89 76 40 • raccordements@primeo-energie.fr • www.primeo-energie.fr
RC 74 B 119 Mulhouse • Siret 505 042 044 00014 • APE 3514 Z • TVA intracommunautaire FR 1550 5042 044